

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 juin 2011**

L'an deux mille onze, le 17 juin à 19 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juin 2011

Présents : M. BURGOS- M. FICHEPAIN - M. RENARD - M. ADAM - M. MINIER - M. HEBERT – Mme DUBOC- M. PRENANT - M. MENARD – Mme BRIFFAULT - M. SALIS - M. PEREON – M. BESNARD

Absents excusés: Mme GUILLEMEAU (pouvoir à M. BURGOS) – Mme BRETON

Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité

A - Approbation Compte-rendu de la séance du 20 mai 2011

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

B - Désignation secrétaire

M. HEBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

C - Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

L'arrêté préfectoral précise les modalités de cette élection. Les résultats devant être transmis à la mairie chef-lieu de canton avant 21 h, l'heure de la réunion a donc été avancée.

Le conseil municipal doit élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour l'élection des sénateurs qui se déroulera le 25 septembre 2011.

Sont élus délégués titulaires :

- BURGOS Henri obtient 12 voix
- BRIFFAULT Isabelle obtient 12 voix
- GUILLEMEAU Annick obtient 11 voix

Sont élus délégué suppléants :

- FICHEPAIN Jean-Claude obtient 11 voix
- DUBOC Evelyne obtient 11 voix
- MINIER Philippe obtient 8 voix
-

D. Personnel : Embauche d'un agent contractuel pendant l'été

Création d'un emploi technique à durée déterminée pour la période estivale

Durant la période estivale, l'effectif du service technique est réduit ; il convient donc de recruter une personne supplémentaire pour une période de deux mois, afin d'être en mesure d'assumer dans les meilleures conditions la charge de travail. Cette possibilité est offerte par le 2^{ème} alinéa de l'article 3 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984. Les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif.

Le conseil municipal décide de créer, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, 35/35^{ème} du 1^{er} juillet 2011 au 31 août 2011, pour remplir un besoin occasionnel. Cet emploi sera rémunéré sur la base du traitement afférent au 1^{er} échelon de l'échelle 3, IB 297. Les dépenses seront affectées à l'article 6413 (personnel non titulaire).

E. Urbanisme : Droit de Prémption urbain

Monsieur le Maire donne connaissance des déclarations d'aliéner suivantes, sur lesquelles le droit de préemption peut être exercé.

- 7 bis rue du Clos Bazin, unité foncière bâtie cadastrée AA 139 et AA 275, 444 m²,

 - 5 avenue Pierre Armand Colin, unité foncière bâtie, cadastrée AB 18, d'une superficie 379 m².
- Le conseil décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

F. Finances :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, compte-tenu des nouvelles directives transmises par le comptable, les documents budgétaires doivent être édités aux centimes et qu'en conséquence il convient de les rectifier conformément aux délibérations prises lors de la séance de vote du budget.

a. Budget eau : décision modificative n°1

Dépenses d'investissement

Compte 208 : 30.435,21 € au lieu de 30 436,00 €

Recettes d'investissement

Compte 10222 : 7.788,51 € au lieu de 7.789,30 €

b. Budget commune : décision modificative n°1

Dépenses d'investissement

Compte 001 : 247 568,63 € au lieu de 247 568,00 €

Recettes d'investissement :

Compte 10222 : F.C.T.V.A. 47 000, 24 € au lieu de 46 999,61 €

G. Affaires diverses : SIERAVL

Par courrier en date du 10 juin 2011, Monsieur le Président du SIERAVL nous informe de la demande de retrait de la commune de Sougé ainsi que de la demande d'adhésion de la communauté des communes des Coteaux de la Braye. Ces décisions doivent être prises par délibérations concordantes des collectivités membres du SIERAVL. Le conseil accepte l'adhésion de la communauté de commune des Coteaux de la Braye et le retrait de la commune de Sougé.

Le Maire,


Henri BURGOS

